



Prunay  
yvelines

République Française

# MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

4, rue d'Andret - 78660 PRUNAY-EN-YVELINES ☎ 01 30.46.07.20 - 📠 01.30.46.07.28

**Arrêté du Maire**  
**Portant sur l'arrêt et le stationnement**  
**Rue d'Andret - 78660 Prunay-en-Yvelines**  
**n°50/2022**

**Le Maire de la Commune de PRUNAY-EN-YVELINES**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3,

**Vu** le Code de la route et le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

**Vu** la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

**Considérant** qu'il y a lieu d'interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules sur une portion de la rue d'Andret afin de prévenir tout risque d'accident et garantir la sécurité des enfants se rendant à l'école primaire sise 1 rue d'Andret,

## Arrête

### Article 1

L'arrêt et le stationnement **rue d'Andret** seront totalement interdits des deux côtés de la rue et ce **sur une distance de 50 mètres à partir de l'intersection avec la rue d'Orphin.**

### Article 2 :

**Une signalisation adaptée sera mise en place permettant de délimiter la zone d'arrêt et de stationnement interdit.**

**Article 3 :** L'arrêt et le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de gendarmerie d'Ablis.

**Article 6 :** Le Maire de Prunay-en-Yvelines, les secrétaires de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie d'Ablis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à PRUNAY-EN-YVELINES,

Le 31 août 2022

Le Maire,

Jean-Pierre MALARDEAU